
JOURNAL GÉNÉRAL

D E F R A N C E .

Du Dimanche 8 Juillet 1792.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Nous prévenons MM. les souscripteurs que l'abonnement pour la province est de 36 liv. pour un an, 18 liv. pour six mois, et 10 liv. pour trois mois. Nous les prions de ne point nous faire passer de billets patriotiques, parce qu'ils n'ont point cours à Paris, et que nous serions conséquemment obligés de les leur renvoyer.

NOUVELLES.

Offenbourg, ce 28 juin.

LES troupes Autrichiennes se rassemblent du côté d'Attenheim, village sur la rive droite du Rhin, vis-à-vis du camp qui est près de Plobsheim. Les préparatifs immenses qui se font dans l'Ortenau ont jeté, à ce qu'on assure, la terreur dans votre armée du Rhin. Le général Lamorlière doit envoyer demander du renfort. On croit fermement ici que sous un mois Strasbourg verra flotter sur ses remparts les étendards de l'Autriche.

De Lahr, près d'Etenheim, 29 juin.

Le commandant des troupes Autrichiennes a fait arrêter hier M. Roch, marchand de cette ville. Il étoit chargé par les jacobins de Strasbourg de travailler les habitans, et de leur prêcher l'insurrection. On a intercepté plusieurs de ses lettres, dans lesquelles il rendoit compte de ses succès au club de Strasbourg. Il a été conduit à Friesenheim, où est l'état-major. Cette arrestation a fait ici une grande sensation parmi les protestans, qui sont très-nombreux, et dont la plupart sont partisans du club. — Les propagandistes comptent principalement sur les protestans. A Wasselone, grand bourg à 5 lieues de Strasbourg, vers les Vosges, un Lutherien vient d'assassiner de trois coups de poignard un jeune catho-

que, connu par son attachement à sa religion et à son prince. Les protestans, qui sont en grand nombre dans ce bourg, disent hautement qu'ils massacreront tous les catholiques, (il y a à-peu-près 1100 communiants) si la guerre ne tourne pas comme ils le désirent. Tous les honnêtes gens du pays ont en exécration les jacobins; leur union avec les protestans prouve qu'ils veulent en effet renverser les autels et les trônes. Nous faisons tous des vœux pour la destruction de cete secte abominable.

Francfort, 27 juin.

« Le projet d'empoisonner le roi de Sardaigne et sa famille, a été révoqué en doute par beaucoup de ces ames honnêtes qui repugnent tout naturellement à croire à l'extrême scélératesse; mais il a trouvé moins d'incrédulité dans ceux à qui une déplorable expérience a fait connoître une classe d'hommes pour qui *prince* et *tyran* sont devenus des expressions absolument synonymes, et pour qui encore le tyrannicide, *modo quocumque*, est le seul acte de vertu qui puisse les flater. Les notions qu'on a par ici, sur cet exécrationnable projet mettent surtout en jeu un M. et une M^{me} du Barry, qui, réputés aristocrates, jouissoient à la cour de Turin d'un accueil fort distingué; c'est la mort de M. du Barry, qui, arrivée comme par un coup de la providence, a servi à découvrir la trame. Lorsqu'il mou-

rut, sa chasté moitié, sous prétexte d'affaires particulières qui ne pouvoient être traitées que par elle, étoit absente depuis environ deux mois. Comme, en partant, elle avoit dit le lieu où la conduisoit son voyage, on lui écrivit qu'une apoplexie venoit de terminer les jours de son époux, et qu'elle devoit se presser de revenir soigner les affaires de sa maison. On n'en reçut point de réponse et on ne la vit point arriver; on fut instruit, au contraire, qu'elle n'étoit point dans l'endroit où on la croyoit et où on lui avoit adressé des lettres; on apprit même qu'elle n'y avoit point été du tout. Dans ces circonstances, il a fallu songer à faire dresser d'office, par la justice, un inventaire en bonne forme de ce que le défunt avoit laissé. On s'en occupa, et lorsqu'on en vint à ses papiers, l'on y trouva une liasse qui avoit pour titre : *Ma correspondance avec les jacobins*. La surprise ne fut pas médiocre et la curiosité eut bientôt ouvert le paquet. La première lettre qui tomba alors sous les yeux, étoit de M^{me} du Barry elle-même, et datée de Paris. Elle écrivoit à ce digne et cher époux : « On est las de vos délais et de votre lenteur à exécuter votre plan. Vous coûtez déjà si cher au club, qu'il faut absolument que vous finissiez; sans quoi l'on enverra à Turin un autre jacobin plus habile et sur-tout plus expéditif que vous à nous défaire du roi et de sa famille. » Madame du Barry avoit placé deux sujets dans la cuisine du roi, et ces deux sujets, on le savoit, avoient de grandes liaisons dans la maison de leur protectrice. C'en étoit assez pour autoriser le soupçon qui s'attacha aussitôt à eux. On les arrêta; on les interrogea; ils avouèrent que M. du Barry leur avoit fait la proposition de donner du poison à la famille royale, lorsqu'elle se feroit servir seule, ce qui devoit arriver le jour de l'ascension, mais que ce projet s'étoit évanoui de lui-même par la mort de M. du Barry, arrivée avant la fête. »

Paris, 8 juillet.

On a remplacé l'adresse des Marseillois par une autre adresse *des Bordelois aux Parisiens*. Bien des personnes croient y avoir reconnu le style emphatique de Vergniaud. Exciter le peuple à la révolte et au régicide, tel est le but de cette infâme adresse. Elle se termine par un discours au roi, dans lequel on appuie assez ouvertement le projet coupable qu'on attribue à la députation

de la Gironde. Roi des Français, y est-il dit, peux-tu douter qu'à la nouvelle de la marche des troupes étrangères sur Paris, on n'investisse la demeure *des traitres*, afin qu'ils servent d'otages..... *Des patriotes* de Marseille, Montpellier, Nîmes, Grenoble, Bordeaux, s'avancent vers la capitale. Ceux de Marseille, de Montpellier et de Nîmes se livrent, à ce qu'on assure, à toute sorte d'excès, dans les villes qui sont sur leur route. Ils pénètrent dans les couvens, flagellent les femmes, recherchent les prêtres non sermentés, qui prennent la fuite à leur approche. Ils ne pourroient être à Paris pour le 14 juillet. — Un député jacobin a dit vendredi, dans un dîner où étoient plusieurs personnes, que Jourdan avoit logé pendant 15 jours chez M. P. . . . , puis chez M. S. . . . On ignore aujourd'hui le lieu de sa retraite. — Il a dit également que MM. B. . . . C. . . . G. . . . V. . . . et P. . . . avoient fabriqué les dépêches envoyées à la sœur de la reine. Cet horrible complot n'a pas été mis à exécution, parce qu'il a été éventé par un des ministres.

— Le département a suspendu hier le maire de Paris de ses fonctions, ainsi que le procureur de la commune. On se doute bien que le peuple n'a pas appris cette nouvelle avec indifférence. M. Pétion a fait afficher un placard par lequel il invite ses concitoyens à recevoir cette nouvelle avec autant de calme qu'il l'a reçue lui-même. Ce placard seul suffiroit peut-être pour justifier la conduite du département.

— Une autre nouvelle a partagé l'attention publique : c'est la présence du roi à l'assemblée. A peine sa majesté étoit rentrée au château, qu'elle a donné des ordres pour que les Tuileries, qui avoient été fermées jusqu'ici, fussent ouvertes. Elles ont été sur-le-champ évanouies d'une foule de misérables, qui, malgré ce qui venoit de se passer à l'assemblée nationale, n'en ont pas moins tenu des propos infâmes contre le roi. Ce seroit se tromper étrangement, et connoître bien peu le cœur humain, que de croire que la démarche du roi et le rapprochement des membres du corps législatif pourroient ramener le calme et la paix. L'effervescence est montée à un trop haut degré, et l'ébranlement trop universel, pour qu'on puisse espérer de voir cesser les haines et les divisions. La moindre réflexion suffit pour éteindre l'espérance auquel on voudroit se livrer à cet égard.

Nos lettres de Londres nous apprennent que les préliminaires de paix ont été signés entre le lord Cornwallis et Tippoo-Saïb. Ce dernier cède aux alliés la moitié de ses états, au choix des vainqueurs ; il paiera trois crores et trente laques de roupis pour les frais de la guerre ; il s'oblige à rendre la liberté à tous les sujets britanniques. — Ses deux fils resteront en ôtage jusqu'à ce qu'il ait satisfait à toutes les conditions auxquelles il s'est soumis. — Le 24 février, les princes ses fils ont été conduits au camp anglais par le bataillon du *capitaine Welsh*.

L'armée alliée est toujours campée.

Le lord Cornwallis s'est montré digne du succès qui a couronné ses longs travaux. — Les préliminaires étant signés, il a parcouru tout le camp pour engager les soldats à ne pas insulter à l'ennemi *subjugué* et *humilié*. « La modération et la générosité, dit le général, doivent distinguer le soldat anglais après la victoire, comme la bravoure et l'intrépidité dans l'action. » —

La victoire a coûté cher par la perte du général Meadows.

(*Demain des détails.*)

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Notification aux puissances étrangères.

« Le roi des Français étant informé que l'on continue à s'appuyer de son nom pour proposer des négociations auprès des cours étrangères, faire des emprunts, et se permettre même des levées de forces militaires ; voulant itérativement consacrer, d'une manière solennelle, son attachement à la constitution, qu'il a librement acceptée, et qu'il a juré de défendre, désavoue toutes déclarations, protestations, négociations auprès des cours étrangères, emprunts, levées de forces militaires, achats d'armes, de munitions de guerres et autres, généralement tous actes publics et privés faits en son nom par Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe, Louis-Joseph, et Louis-Antoine-Henri, princes Français, et par les autres émigrés rebelles aux lois de leur pays. Déclare que ses intérêts et ceux du peuple, dont il est le représentant héréditaire, sont à jamais indivisibles ; que le gouvernement, dont l'action lui est confiée, sera maintenu par lui dans toute sa pureté.

« Ferme dans cette résolution, le roi des Français charge son ministre des affaires

étrangères, de notifier à toutes les puissances que, tout entier à la cause du peuple français, il fera usage de toutes les forces que la constitution a mise dans ses mains, contre les ennemis de la France, quelque prétexte qu'ils employent pour tolérer les rassemblemens armés des émigrés ; ou pour les soutenir dans leurs démarches hostiles. »

Séance du samedi 7 juillet.

Un décret qui statue que les délits commis à Isengeaux seront poursuivis par devant les tribunaux criminels, un second décret qui ordonne la levée de 42 bataillons de volontaires, une longue discussion sur la nécessité de déclarer que la patrie est en danger, la lecture d'une adresse de quelques jacobins d'Abbeville, qui blâment l'arrêté du directoire de la Somme, tels sont les objets qui ont rempli la séance du vendredi soir.

Dans la séance du samedi, après avoir accueilli un peintre qui est venu offrir le portrait de Mirabeau, après avoir terminé quelques débats qui s'étoient élevés sur la rédaction du procès-verbal, relativement au discours tout à la fois incendiaire et insensé qu'avoit prononcé M. Torné, l'Assemblée renvoie aux comités quelques objets peu importans, et reçoit, au milieu des applaudissemens, la notification qui lui a été faite par le ministre de la justice, de la sanction du décret « qui supprime, sans indemnités les droits casuels féodaux non-prouvés par titre primordial être le prix d'une concession de fonds. » Le vœu du roi sans doute désavoue cette sanction qu'il a cru devoir accorder aux circonstances.

Un rapport de M. Lafond-Ladébat, relatif à l'adjudication de l'approvisionnement des places, faite par M. Seryan, prouve que ce ministre a fait éprouver une perte considérable à la nation. — Le délit a été prouvé avec évidence ; mais la discussion n'en a pas moins été ajournée.

M. Boutidou, officier employé dans l'armée du centre, ayant refusé de signer la pétition, présentée par M. Lafayette, a éprouvé, dit-il, des désagrémens de la part de M. Latour-Maubourg. Il est admis aux honneurs de la séance, et lundi on fera le rapport sur la pétition du général. — Il est urgent de le décréter d'accusation, s'écrie M. Basire. C'est la passion qui vous fait parler ainsi, reprend M. d'Averhault.

M. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, a pris la parole et a parlé assez

long-temps au milieu du plus profond silence. Foudroyez, a-t-il dit en finissant, foudroyez le système de la république et et celui des deux chambres, et que M. le président indique un jour et une heure pour cette touchante cérémonie. — Au moment même, au moment même, s'écrie-t-on de toutes parts. — Nous le jurons tous, s'écrient les députés en élevant les bras. Aussitôt les membres du côté gauche passent dans le côté droit, ceux-ci se lèvent et en font autant, l'on se confond, l'on s'embrasse; MM. Merlin, Fauchet, Albitte, Condorcet sont dans les bras de MM. Jaucourt, Ramond, Dumas, Pastoret; plusieurs membres versent des larmes d'attendrissement. On décrète que tous les corps administratifs viendront partager la joie de l'assemblée. Le procès-verbal sera porté sur le champ au roi, et envoyé aux 83 départemens.

Les députés envoyés chez le roi ont annoncé que sa majesté venoit elle-même exprimer sa joie à l'assemblée. Le roi a paru: des cris mille fois répétés de *vive le roi* se sont fait entendre. L'assemblée étoit debout et découverte. « Le spectacle le plus attendrissant, a dit le monarque, est celui de la réunion de tous les amis de la liberté; je desirois, depuis long-temps, ce moment fortuné; mes vœux sont accomplis. La nation et le roi ne font qu'un; la constitution est le point de ralliement autour duquel tous les Français doivent se rallier. — Le roi leur en donnera toujours l'exemple. » — (Applaudissemens très-vifs, nouveaux cris de *vive le roi*.) — « Sire, a répondu M. Girardin, cette époque mémorable de la réunion de toutes les autorités constituées, sera un signal d'allégresse pour les amis de la liberté, et de terreur pour ses ennemis; cette union fera notre force, sire, dans la guerre que la nation française fait aux tyrans conjurés contre elle, et elle est le gage de nos succès. »

La joie que je goûte est délicieuse, a dit le roi, en versant des larmes. Puisse-t-il bientôt ne pas éprouver des chagrins plus amers! Il s'est retiré, au milieu des plus grands applaudissemens: nombre de députés l'accompagnaient.

Une députation du conseil général de la commune est venue annoncer que MM. Pé-

tion et Manuel étoient suspendus, et M. Borie, officier municipal, maire par *interim*.

— Demain le pouvoir exécutif rendra compte de cette affaire.

— Nous reviendrons demain sur la fin de cette séance.

Les groupes sont très-multipliés et très-animés. — Dans la séance du soir, les tribunes ont fait entendre dans l'assemblée les cris: à *bas le département*. On dit que Manuel étoit empoisonné: le fait est faux: il a seulement eu des attaques de colique, auxquelles il est sujet. Le bruit n'en circule pas moins parmi le peuple, et l'on craint des troubles pour aujourd'hui (8).

— Nos armées se livrent au repos et à l'intrigue.

LIVRE NOUVEAU.

Histoire abrégée ou portrait historique de Gustave III, roi de Suède, avec le parallèle de la constitution Suédoise et de la constitution Française. Se vend au Palais-Royal, seconde galerie de bois, n° 362; prix, 25 sous.

Cette petite brochure, de 55 pages, est écrite avec chaleur et intérêt. Dans le parallèle des deux constitutions, l'auteur fait remarquer les vices nombreux de la constitution française, monstre politique que personne ne veut défendre.

S P E C T A C L E S.

Du 8 juillet.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Iphigénie en Tauride*, tragéd.-lyrique; et *Psyché*, ballet.

THÉÂTRE DE LA NATION. *Iphigénie en Tauride*, trag.; et *l'Ecole des Bourgeois*, coméd.

THÉÂTRE ITALIEN. *Azémia ou les Sauvages*; et *Raoul barbe bleue*.

Pour 158 liv. en assignats ou a 100 liv. en argent. Louis d'or, 15 liv.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris et 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue Neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.